



Salon des Arts

24– 25 Octobre 2026

REGLEMENT

Le Salon des Arts aura lieu à la Salle des Fêtes de Pithiviers

du Samedi 24 au Dimanche 26 Octobre 2026

il est ouvert à tous les artistes professionnels ou amateurs

ŒUVRES ACCEPTÉES	Œuvres murales (huiles, acryliques, gouaches, aquarelles, pastel, numérique, photographiques, dessins...) Œuvres en volume (sculptures, objets, installations...)
INSCRIPTIONS	<p>Nous faire parvenir avant le 30 Mai 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none">- La fiche d'inscription- Un texte succinct vous dépeignant- Votre règlement à l'adresse : <p style="text-align: center;">Centre d'Activités Culturelles du Pithiverais 8, rue des Chardons 45300 – PITHIVIERS Email : cac.pithiviers@wanadoo.fr</p> <p>Les réservations se feront par ordre d'arrivée, elles seront clôturées sans préavis. Il est donc conseillé de répondre rapidement.</p> <p>Le Salon des Arts est limité à 42 artistes. La préférence sera donnée aux premiers inscrits.</p> <p>Attention important: Les œuvres présentées ne doivent pas avoir été exposées aux précédents Salons des Arts.</p> <p>Tout désistement après la sélection entraînera la perte des droits d'inscription.</p> <p>En cas de besoin, les organisateurs pourront constituer un jury de sélection, ses décisions seront sans appel.</p>
SURFACE ALLOUÉE	Une surface de 5,40 m à 6 m de large sur 2m de haut environ composée de grilles et ou panneaux pleins, sera allouée à chaque artiste qui pourra en disposer à sa guise 1 table et 2 chaises peuvent compléter le matériel sur demande.

DROITS D'INSCRIPTIONS	Pour une surface de 5.40m à 6m sur 2m environ	50 €
	Sculptures emplacement de 5m sur 4m environ	50 €
	Œuvres hors format murales ou en volume	nous contacter
VENTE D'OEUVRES	Aucune commission ne sera prélevée sur les ventes. Les œuvres vendues ne pourront être retirées avant la fin du Salon	
ORGANISATION VERNISSAGE	<p>Chaque exposant devra prévoir l'habillage éventuel de son espace mis à disposition avec un linéaire de 5.40 m à 6 m environ, ainsi que son propre matériel d'accrochage ou de présentation de ses œuvres. aucune agrafe ou clou ne doit être enfoncée dans les panneaux. la suspension des œuvres se fait par crochet et chaîne non fournis. L'accrochage sera possible la journée du Vendredi 23 de 9h à 12h et de 14h à 18h .</p> <p>Tout doit être prêt pour le Vendredi à 18h un vernissage est prévu le Vendredi à partir de 19h en présence des personnalités locales et régionales</p> <p>Une buvette est prévue dans l'enceinte du Salon des Arts avec possibilité de repas sur réservation au moment de l'inscription pour le Samedi midi et le Dimanche midi. Nous indiquer le nombre précis de repas, aucune modification possible après le 1° septembre. (Le repas est préparé par un traiteur)</p>	
RESPONSABILITE	Les exposants s'engagent à n'exercer aucun recours contre l'association, organisatrice du salon. Les exposants qui souhaitent assurer leurs œuvres le feront à leurs frais. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité concernant les pertes, vols, détériorations ou accidents divers. dont pourraient être victimes les œuvres exposées.	
DIVERS	Chaque exposant respectera l'espace mis à sa disposition sans débordement intempestif sur l'espace de déambulation du public. Ce règlement doit permettre à chacun de participer à la manifestation Salon des Arts dans de bonnes conditions	
RENSEIGNEMENTS & CORRESPONDANCE	<p>C.A.C. Centre d' Activités Culturelles du Pithiverais 8, rue des Chardons 45300 PITHIVIERS tél : 02.38.30.02.65</p> <p>www.cac-pithiviers.com Courriel : cac.pithiviers@wanadoo.fr</p>	

